

V A R S O V I E . - P R E S S E . 23 AVRIL .

DU COMMISSARIAT DU PEUPLE POUR LES AFFAIRES ETRANGERES .

Vu l'impasse auquel ont abouti les conversations entre le gouvernement soviétique et le gouvernement polonais au sujet du lieu des pourparlers et vu la campagne menée par la presse officielle polonaise contre le gouvernement soviétique, ainsi que la publication par le gouvernement polonais d'un communiqué lancé par radio sur les pourparlers avec le gouvernement soviétique. Ce dernier estime nécessaire de fixer les points suivants : 1 / le gouvernement et la presse polonaise expriment leur étonnement que le gouvernement soviétique après avoir proposé aux polonais d'indiquer le lieu et la date de la rencontre, refuse ensuite le lieu indiqué par le gouvernement polonais. En réalité, outre que le gouvernement polonais a mis trois mois pour répondre à la proposition de paix, du gouvernement soviétique, ce dernier n'a jamais pris l'engagement d'accepter sans discussion tout lieu que le gouvernement polonais voudrait bien lui indiquer. La Russie soviétique n'est pas un pays vaincu auquel le vainqueur dicte sa volonté et le lieu indiqué par le gouvernement polonais pour les pourparlers ne peut être considéré comme une décision ferme sans l'assentiment du gouvernement soviétique. 2 / le gouvernement polonais n'a répondu à notre proposition d'armistice et de rencontre en Estonie que par un refus de continuer les conversations sur le lieu des pourparlers. De cette façon dans une question purement formelle et occasionnelle le gouvernement polonais a cherché à obtenir dès le début une capitulation du gouvernement soviétique. En outre bien que le texte de la note du gouvernement soviétique n'ait pas été publié par la presse polonaise, la presse officielle polonaise se permit à l'égard de cette note qui se bornait à proposer un autre lieu de rencontre et la conclusion d'un armistice, une série d'attaques d'une violence inouïe et extraordinaire d'un ton sans précédent dans aucun pays et allant jusqu'à atteindre la personne des dirigeants du gouvernement soviétique et tout spécialement du département des affaires étrangères. 3 / en refusant Borisov comme lieu des pourparlers, le gouvernement soviétique se référait au refus du gouvernement polonais de conclure un armistice général et en effet la liaison entre la question de Borisov et celle de l'armistice général est un fait qui ne peut être ignoré. 4 / bien qu'on ait attribué au gouvernement soviétique à propos de sa proposition d'armistice toutes sortes de plans perfides, cette proposition étant en réalité si naturelle, dès qu'il était question de pourparlers de paix que même une partie de la presse polonaise, par ex. le "Robotnik" formula cette exigence comme découlant de soi parallèlement au gouvernement soviétique et même avant lui. 5 / dans le communiqué officiel que vient de lancer par radio le gouvernement polonais nous trouvons la mention d'une décision catégorique qu'aurait prise le gouvernement polonais de renoncer à toute action agressive pendant les pourparlers. Le gouvernement polonais déclara que le commandement des troupes de l'armée polonaise ne compliquerait pas les négociations par des actions agressives, tandis que dans la note précédente, à laquelle il est fait allusion, se trouvait seulement une phrase vague que les intentions présentes et futures du commandement polonais qui disait : " n'avait et n'a actuellement aucune intention d'entraver les négociations de paix par des actions militaires agressives". Dans le même communiqué le gouvernement polonais se déclare prêt à continuer les pourparlers pour la convocation d'une conférence de paix russo - polonaise. 6 / le gouvernement soviétique de son côté est disposé à continuer les conversations interrompues par l'ultimatum précédent du gouvernement polonais et ses intentions pacifiques n'ont pas changé.

Sous les bruits répandus sur le sol disant intentions agressives de la Russie soviétique ne sont que des inventions tendancieuses. Bien des fois la presse polonaise elle même a reconnu que l'offensive des troupes polonaises répondait au point à une offensive russe, mais seulement à de prétendues concentrations de troupes. En réalité il n'y a eu dans ces derniers temps sur le front polonais que des combats secondaires d'importance strictement locale et les actions entreprises par les troupes rouges ne furent jamais que la réponse aux opérations agressives de troupes polonaises et ne porteront jamais qu'un caractère de défensive stratégique. 7 / le gouvernement polonais dans son dernier communiqué se déclare prêt à continuer les pourparlers sans mentionner l'ultimatum sur la question de lieu. Le gouvernement soviétique prend acte

NY 100-100000  
SERIES  
ESTABLISHED  
1954

PILSUDSKI  
INSTITUTE  
ARCHIVES  
New York

continuation

de l'engagement non formel, mais cependant categorique, pris par le gouvernement polonais dans son dernier communique de s'abstenir de toute action agressive pendant les negociations. Le gouvernement sovietique de son coté est anime du desir de trouver à la question du lieu des pourparlers une réponse également acceptable pour les deux parties. Ne pouvant consentir à Boriessow ni à aucune autre localite se trouvant sur la ligne du front ou à proximite de cette ligne, le gouvernement sovietique consentirait à engager les negociations par exemple à Grodno ou à Bielostok, pourvu que les delegations soient assurees d'y trouver toutes les facilites techniques indispensables et d'usage. 8 / le gouvernement sovietique considere comme improbable qu'un pays belligerant se refuse à engager des pourparlers sur son propre territoire et dans des localites qui ne peuvent eveiller, au point de vue de quelques considerations que ce soient, soi disant de politique intérieure.

Sr. 1191 BUREAU DE PRESSE DU COMMISSARIAT DU PEUPLE  
AUX AFFAIRES ETRANGERES

MINISTERE DOWODSTWO WOJK PRAKICH  
ADJUTANTURA GENERALNA  
WARSZAWA  
L. 5665, dnia 10/11 1920 r.  
Wydruk

PLSDS  
INSTITUTE  
ARCHIVES  
New York

PLSDS  
INSTITUTE  
ARCHIVES  
New York